

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF444

présenté par

M. Daniel, M. François-Michel Lambert, Mme Mauborgne, Mme Krimi, Mme Bureau-Bonnard,
Mme Robert, M. Bois, Mme Fontenel-Personne, M. Cesarini, M. Buchou, M. Le Bohec,
M. Vignal, Mme Granjus, Mme Leguille-Balloy, M. Le Gac, M. Pellois, M. Testé, M. Mis et
Mme Valetta Ardisson

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.